

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00248

**AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION
METROPOLITAINE (CTCM)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 80

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

REC U EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190024810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE (CTCM)

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) est un contrat pluri-annuel entre l'Etat et la Région engageant les signataires pour une durée de 6 ans.

Le CPER Rhône-Alpes 2015-2020 se décline en 5 volets thématiques :

- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Mobilité multimodale,
- Très haut débit et usages du numérique,
- Transition écologique et énergétique,
- Volet territorial formalisé dans une Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM) qui définit les engagements de l'Etat, la Région, le Département de la Loire et de Saint-Etienne Métropole sur une enveloppe régionale territorialisée de 15 821 000 € pour le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Le CPER Rhône-Alpes 2015-2020 a été signé par l'Etat et la Région le 11 mai 2015.

Une Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine initiale a été approuvée par le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole le 08 octobre 2015 et par le Conseil Départemental de la Loire le 18 novembre 2015. Cette convention n'a pas été signée.

Le CPER Rhône-Alpes 2015-2020, signé en 2015 a été révisé en 2017 par l'Etat et la Région.

Une Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine révisée de Saint-Etienne Métropole découlant de ce CPER Rhône-Alpes 2015-2020 a été approuvée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 29 septembre 2017 et par Saint-Etienne Métropole en date du 07 décembre 2017. Cette convention a été signée en février 2018.

Le 06 juillet 2018, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Etienne Métropole ont signé un protocole d'accord en vue d'intégrer des nouvelles opérations dans la programmation de la CTCM par voie d'avenant.

Il s'agit également de :

- de réinterroger les opérations d'investissements de la programmation initiale (15,8 M€) ;
- de limiter les opérations mobilisant du fonctionnement.

Pour répondre à ces objectifs, une démarche d'actualisation de la programmation de la CTCM a été engagée au sein de Saint-Etienne Métropole d'octobre 2018 à mars 2019.

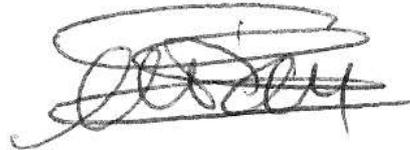
Cette concertation a permis de mettre à jour la programmation 2018-2020 de la CTCM selon l'avenant annexé au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant à la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU